

● (1415)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous espérons que les États-Unis n'interviendront pas pour le moment. Ils ont manifesté leur inquiétude à ce sujet mais n'ont pris aucune mesure visant à interdire les vols. Cette question pourrait faire l'objet d'entretiens entre le Canada et les États-Unis dans le cadre plus vaste des tarifs.

Il faudrait que l'on sache que nous sommes en mesure également de permettre des tarifs analogues ou identiques à ceux que les sociétés aériennes américaines appliquent aux États-Unis. Peut-être serait-ce de nature à apaiser pour le moment les inquiétudes des États-Unis. J'en viens donc à la conclusion que les États-Unis n'interviendront vraisemblablement pas et que les tarifs seront autorisés.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, voilà qui n'a pas l'heur de rassurer les gens qui prévoient de voyager aux États-Unis. Le gouvernement continue de prendre pour acquis que les choses vont très bien s'arranger.

Puisque le gouvernement a rejeté plusieurs offres faites par les États-Unis en vue de l'établissement de tarifs plus économiques pour les voyages entre nos deux pays, le ministre envisage-t-il des changements à l'accord de 1974 concernant les services aériens, accord qu'un pays peut toujours invoquer pour bloquer les propositions de l'autre concernant le prix des billets d'un pays à l'autre? Voilà ce qui me semble le nœud du problème actuel. Les États-Unis semblent envisager les prochaines négociations avec la même attitude que le Canada il y a quelque temps. Sauf erreur, ces négociations sont prévues pour la première moitié d'avril. Cette question particulière y sera-t-elle abordée et pouvons-nous espérer une solution à ce problème?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les entretiens d'avril ont précisément pour but de régler cette affaire. Les transporteurs américains ayant formulé des doléances, nous avons demandé ces entretiens et dû attendre plusieurs mois une réponse favorable. Les entretiens prévus pour avril porteront sur la question des billets plus économiques et sur la façon dont les deux pays l'envisagent.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, puisque tous les pays ont besoin de plans d'urgence, le ministre peut-il nous dire s'il est possible qu'intervienne entre les deux pays une entente qui autoriserait certaines sociétés aériennes américaines à desservir des villes canadiennes, en échange de quoi Air Canada pourrait offrir des tarifs réduits pour certaines destinations américaines. Autrement dit, les négociateurs canadiens sont-ils disposés à faire des concessions pour remédier à la situation?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député doit avoir raté ma toute première réponse à ce sujet. Je crois savoir que la Commission canadienne des transports a effectivement autorisé certaines sociétés aériennes américaines à offrir des tarifs réduits là où ceux-ci seraient parallèles à ceux offerts par Air Canada pour assurer la liaison entre certaines villes canadiennes et américaines. Par conséquent, en ce sens, nous en

Questions orales

sommes arrivés à un terrain d'entente, à condition, bien sûr, que les États-Unis acceptent le maintien des tarifs canadiens.

LES CONSULTATIONS CANADO-AMÉRICAINES SUR LES TARIFS AÉRIENS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Transports une question supplémentaire qui porte principalement sur les tarifs aériens qui entreront en vigueur mardi prochain?

Aux termes de l'accord bilatéral, je crois comprendre que les pays ont quinze jours pour négocier ou se consulter après dépôt d'un avis d'insatisfaction. Le ministre peut-il nous dire si le Canada a pris cette initiative? Y aura-t-il des consultations sur ces tarifs en particulier de sorte que la question puisse être résolue avant mardi prochain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour l'instant j'ignore s'il y aura des discussions préalables à celles d'avril sur la question principale.

M. Mazankowski: J'aurais une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelles assurances le ministre peut-il donner à la Chambre que cet avis de mécontentement ne se transformera pas, en fait, en avis de suspension dans le cas des autorités américaines?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle seul le gouvernement des États-Unis pourrait signifier clairement son intention de le faire. Au mieux, tout ce que je puis dire ici, c'est que je ne prévois pas qu'il le fasse, mais il reste que la décision est entre ses mains. Et cela, c'est clair et net aux termes de nos accords bilatéraux.

M. Mazankowski: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le Canada n'exerce pas son droit, aux termes des accords bilatéraux, de prendre l'initiative de consultations et de négociations avec les États-Unis pour résoudre le dilemme, plutôt que de rester là à se tourner les pouces?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je trouve l'attitude du député un peu sottée. Des discussions sont prévues pour bientôt sur toute cette question.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR FREINER LA HAUSSE DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. A la Chambre hier, le ministre a exprimé une certaine inquiétude à l'égard des bénéfices qui auront peut-être été réalisés par suite de la dévaluation du dollar canadien. Les journaux du matin publiaient des chiffres indiquant que les bénéfices des sociétés ont augmenté de 46 p. 100 dans le dernier trimestre de 1978. Il s'agit de la plus forte avance depuis 1974 et une bonne partie de ces gains exorbitants ont été réalisés grâce au change.